Extraction de sable en baie de Lannion : le premier pompage a eu lieu, les opposants toujours mobilisés

Coup dur pour les opposants au projet d'extraction de sable dit « de la pointe Armoricaine » par la Compagnie Armoricaine de Navigation. Lundi, le Tribunal Administratif de Rennes rendait sa décision sur le recours de 13 communes, de Morlaix Communauté, de Lannion-Trégior Agglomération et de Trébeurden Patrimoine Environnement, demandant la suspension des arrêtés autorisant l'extraction de sable coquiller dans la baie de Lannion (arrêtés signés par Emmanuel Macron en avril 2015). Le tribunal rennais a donné le feu vert au projet, se fondant sur le fait qu'il *« n'y avait pas de doutes sérieux sur la légalité des décisions contestées »*. Aussitôt dit, aussitôt fait…le navire sablier de la Compagnie Armoricaine de Navigation a effectué un premier pompage sur zone dans la nuit de mardi à mercredi.

De quoi démultiplier la colère des opposants au projet, notamment des associations environnementales, déjà bien échaudées par la décision du tribunal administratif de Rennes. *« Si, malgré l'opposition totale des élus et de la population, la Compagnie Armoricaine de Navigation commençait à extraire du sable dans la baie de Lannion, les associations Sauvegarde du Trégor, Pleumeur Bodou Nature, Plestin Environnement, Tréduder Nature Patrimoine et Dour ha Douar demanderont à la justice de suspendre l'autorisation de ce prélèvement de sable, dès le premier coup de drague sur site…[…] Parallèlement, avec le Peuple des Dunes de Batz à Bréhat, elles demandent aux Trégorroises et aux Trégorrois de manifester leur colère sur la place du centre à Lannion à 11 h le dimanche qui suivra le premier coup de drague. »*, déclarent ces cinq structures dans un communiqué commun. *« Nous appelons évidemment à manifester dimanche 11 septembre à 11h à Lannion »*, commente quand à lui Jean-Yves Quémener, de l'association Force 5, engagée depuis maintenant 10 ans contre les projets bretons d'extraction de sable.

Les opposants comptent maintenant sur une décision du Conseil d'Etat, auprès de qui ils ont fait appel de la décision du Tribunal Administratif. Ils ont reçu l'appui jeudi de la Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, qui a déclaré que l'autorisation accordée à la Can était une décision *« grave »* et *« écologiquement pas responsable »*. Elle a en outre déclaré vouloir donner aux opposants *« tous les arguments scientifiques pour pouvoir étayer leur appel »*.

Plus d'infos
http://peupledesdunesentregor.com/
http://www.force5association.fr/